

AIDE À LA FORMATION BAFA

La MSA Marne-Ardennes-Meuse peut participer au financement de la formation de base BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation des centres de vacances ou de loisirs).

1 - CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Être allocataire à la MSA.

2 - MONTANT DE L'AIDE

Versement unique de 100 €

3 - MODALITÉS PRATIQUES

Le versement se fait à la famille, en une seule fois.

La demande doit être adressée à la MSA par courrier accompagné de l'attestation de formation, mentionnant le coût de celle-ci.

NB : Une contribution financière peut être versée aux stagiaires de la session d'approfondissement par la CAF (91,47 € ou 106,71 € / session petite enfance : année 2011). Elle est destinée à tous les stagiaires sans condition de ressources, ni d'âge, quel que soit le régime d'appartenance (fonds CNAF).